



MAIRIE DE LA VERDIERE
COMPTE-RENDU
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2014

Présents : MM. BEN ALI Zaïna, BLANC Laurent, BORDES Catherine, BUISSON Frédéric, CHATARD Annie, CHATARD Hervé, DEBORDEAUX Michelle, DUVAL Denis, ESTIENNE, Bernard, GEORGES Marie-Ange, MATHIEU Jean-Marc, MARIGNANE Gérard, MELLANO Yolène, PAOLETTI Cécile, ROGIER Gilles, SANNA Magali, SANDJIVY Sylvie, ZICKGRAF Didier.

Absents : LLORENS Jean-Marc

Procuration : LLORENS Jean-Marc à MATHIEU Jean-Marc

Monsieur Hervé CHATARD, Maire ouvre la séance à 20 heures 30

Approbation du compte rendu de la séance du 3 juin 2014

Le compte rendu de la séance du 3 juin 2014 est approuvé à 15 voix pour et 4 abstentions

I – PROPOSITION D’ADHESION A L’ARPE

Monsieur le Maire donne lecture de la convention avec l’Agence Régionale pour l’Environnement Provence Alpes Cote d’Azur pour une mission d’assistance technique dans le domaine de l’assainissement collectif.

Pour l’année 2014, la participation communale s’élève à : 1884 habitants x 0.61 € = 1149 €

Monsieur DUVAL fait remarquer que, depuis quatre ans les deux stations d’épuration ont été déclarées non-conformes à l’arrêté du rejet des stations, en conséquence la commune ne peut bénéficier des primes à l’épuration. Un entretien avec la SEERC est envisagé afin de déterminer les causes de cette non-conformité.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir en délibérer et l’autoriser à signer la dite convention.

VOTE : POUR A L’UNANIMITE DES PRESENTS

II – PARTICIPATION COMMUNALE AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

Monsieur le Maire expose à l’assemblée la nouvelle organisation du transport scolaire à partir de la rentrée de septembre 2014. .

Notre commune ne bénéficie plus de la gratuité en matière de transport depuis la rentrée 2013. Le Conseil Général, organisateur, facture donc à la commune 110 euros par élève pour l’année 2013/2014 et facturera 120 euros par élève pour la rentrée 2014 ceci pour les élèves des classes primaires, collèges et lycées, les préélémentaires (maternelles) jusqu’à 6 ans ne sont pas pris en charge par le Conseil Général qui facture à la commune 980 € par élève.

Le conseil municipal a décidé de prendre en charge la totalité du transport pour l’année scolaire 2013-2014.

Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge 50 % du coût des transports et de demander aux familles une participation de 60 € pour chaque élève transporté à partir de la rentrée 2014-2015.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

VOTE : POUR A L’UNANIMITE DES PRESENTS pour une prise en charge de 50%

III – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A LA MOUROTTE (PANNEAU D'INFORMATION)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée communale de la nécessité de poser un panneau d'information lumineux à la Mourotte. L'emplacement retenu se trouve sur le mur d'un garage appartenant à Mme LEBRE et M. CHARPIN. Il dit qu'une négociation a été engagée avec les propriétaires. En compensation de l'occupation du mur la place de parking devant leur domicile leur sera réservée. Il donne lecture du projet de convention et demande au conseil l'autorisation de signer la convention

VOTE : 11 voix POUR – 3 ABSTENTIONS et 5 voix CONTRE

IV - ANNULATION DE TITRE DE M. KERRAND (EXTENSION RESEAU EAU)

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée communale de la réclamation de M. Kerrand Jean-Philippe, redevable auprès du trésor public d'une somme de 786.41 € pour l'acquittement du raccordement au réseau de l'eau. Après vérification auprès des services concernés, il s'avère que l'intéressé est déjà raccordé au réseau et s'est acquitté de son droit au raccordement.

Il convient d'annuler ce titre de recette n°22 sur l'année 2003 sur le budget eau et assainissement d'un montant de 786,41 € qui fait doublon suite à une erreur matérielle.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

V – RENOUELEMENT DU BAIL DU CAMPING

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la fin du bail du camping au 29 juin 2014. Il précise que sur le dernier bail de 9 ans, le loyer était de 3000 € annuel non indexé. Il dit que M. Bernard ESTIENNE et M. Gilles ROGIER ont rencontré Maître GUEYRAUD notaire à Rians afin de définir les termes du nouveau contrat. Les nouvelles clauses devront comporter obligatoirement la formule de révision des loyers et définir les obligations d'entretien (station d'épuration + accès sécurité pompiers).

Monsieur le Maire propose la rédaction d'un nouveau bail de 9 ans dont le loyer indexé sera fixé à 3 750 € annuel. (Loyer actuel 3000 € x 0,25 = 3 750 €)

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir en délibérer et l'autoriser à signer ce bail.

VOTE : 18 voix POUR et 1 ABSTENTION (B. Estienne)

VII - POSITION SUR LE TRANSFERT DU POUVOIR DE POLICE DES MAIRES AU PRESIDENT DE L'EPCI

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la loi organise le transfert automatique d'un certain nombre de pouvoirs de police dite « spéciale » au président de communauté, sauf opposition des maires en début de mandat. Récemment, les lois MAPAM du 27 janvier 2014¹ et ALUR du 24 mars 2014² ont renforcé et précisé le champ de ces transferts de pouvoirs de police du maire au président d'EPCI à fiscalité propre. Les transferts automatiques sont désormais étendus à la circulation et au stationnement, à la délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxi, à la police des édifices menaçant ruine, à la police de la sécurité dans les établissements recevant du public à usage d'habitation ou encore des immeubles collectifs à usage d'habitation.

Le Maire demande aux conseillers de se positionner sur ce transfert.

VOTE CONTRE A L'UNANIMITE

VIII – QUESTION DIVERSES

1- Subvention concours de Boules fête de la St Roch

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Club Saint Roch se propose d'organiser les concours de boules à l'occasion de la fête votive de St Roch 2014.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur le montant de la subvention accordée au Club Saint Roch. Il propose d'octroyer une subvention d'un montant de 1500 € au Club Saint Roch pour l'organisation des concours de boules à l'occasion de la fête votive de St Roch 2014.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

2- Etude de faisabilité ONF d'un projet de réserve biologique en forêt communale dans les canton de la Mourotte et de Malassoque Nord.

Monsieur le Maire présente le projet. Copie du document ONF sera adressé à M. Mathieu, M. Buisson, M. Marignane et Mme Ben Ali.

3- Intégration dans le SCOT PROVENCE VERTE

4- Madame GEORGES demande de matérialiser un emplacement de stationnement pour handicapé sur la Place Centrale.

5- Monsieur MATHIEU souhaiterait qu'une note de synthèse accompagne les convocations au Conseil municipal pour avoir une meilleure information sur le contenu de l'ordre du jour.

6- Election des délégués et suppléants au élections sénatoriales du 28 septembre 2014

Une seule liste sera présentée et composée comme suit :

Délégués			Suppléants		
1	Hervé	CHATARD	1	Cécile	PAOLETTI
2	Michelle	DEBORDEAUX	2	Jean-Marc	MATHIEU
3	Bernard	ESTIENNE	3	Annie	CHATARD
4	Catherine	BORDES			
5	Gilles	ROGIER			

7 - Réunion préparatoire Fête St Roch fixée au jeudi 19 juin à 20h 30

La séance est levée à 22h26